

## Commission Pollutions et qualité de l'eau du SAGE ALLAN

Réunion du 9 octobre 2013

Hôtel du Département du Territoire de Belfort

### Compte-rendu

Présents :

Nom	Structure	Adresse mail
FEURTEY Daniel	Maire de Danjoutin	<a href="mailto:daniel.feurtey@cg90.fr">daniel.feurtey@cg90.fr</a>
FORCINAL Anne-Marie	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:anne-marie.forcinal@cg90.fr">anne-marie.forcinal@cg90.fr</a>
REY Pierre	Vice Président de la CC Bassin de la Bourbeuse	<a href="mailto:pr.rey@aliceadsl.fr">pr.rey@aliceadsl.fr</a>
BURKHALTER Fernand	Conseiller Général 70	<a href="mailto:fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr">fernand.burkhalter@cc-pays-hericourt.fr</a>
BART Jean-Marie	Conseiller Général 25	<a href="mailto:jeanmarie.bart@wanadoo.fr">jeanmarie.bart@wanadoo.fr</a>
JACQUOT Henri	Maire de Brevilliers	<a href="mailto:mairie.brevilliers@wanadoo.fr">mairie.brevilliers@wanadoo.fr</a>
JOANNES Henri	Président syndicat des eaux Vallée du Rupt	<a href="mailto:joanneshenri25@orange.fr">joanneshenri25@orange.fr</a>
LE ROY Laurence	CC Sud Territoire	<a href="mailto:laurence.le.roy@cc-sud-territoire.fr">laurence.le.roy@cc-sud-territoire.fr</a>
BURRIER Antoine	CAB	<a href="mailto:aburrier@agglo-belfort.fr">aburrier@agglo-belfort.fr</a>
SANDOZ Mélanie	CAB	<a href="mailto:msandoz@agglo-belfort.fr">msandoz@agglo-belfort.fr</a>
HETZEL Audrey	PMA	<a href="mailto:audrey.hetzel@agglo-montbeliard.fr">audrey.hetzel@agglo-montbeliard.fr</a>
VERNIER Stéphanie	CG90	<a href="mailto:stephanie.vernier@cg90.fr">stephanie.vernier@cg90.fr</a>
AZENS Jean-François	CG90	<a href="mailto:jean-francois.azens@cg90.fr">jean-francois.azens@cg90.fr</a>
PORTE Thierry	CG25	<a href="mailto:thierry.porte@doubs.fr">thierry.porte@doubs.fr</a>
LUCAS Estelle	CG70	<a href="mailto:estelle.lucas@cg70.fr">estelle.lucas@cg70.fr</a>
HANNNOTIN Marc	FDAAPPMA90	<a href="mailto:marc.hannotin@bbox.fr">marc.hannotin@bbox.fr</a>
POULLEAU Thomas	FDAAPPMA25	<a href="mailto:tpoulleau@federation-peche-doubs.org">tpoulleau@federation-peche-doubs.org</a>
EUGENE Isaline	Chambre d'Agriculture 25-90	<a href="mailto:ieugene@agridoubs.com">ieugene@agridoubs.com</a>
GROUBATCH Gérard	FNE FC	<a href="mailto:tbne@neuf.fr">tbne@neuf.fr</a>
MARION Gérard	Chambre de Commerce et d'Industrie 25	<a href="mailto:gmarion@doubs.cci.fr">gmarion@doubs.cci.fr</a>
BEAUME Colette	URIAP FC	<a href="mailto:colette.beaume@orange.fr">colette.beaume@orange.fr</a>
LIENHARD Jean-Guy	DDT90	<a href="mailto:jean-guy.lienhard@territoire-de-belfort.gouv.fr">jean-guy.lienhard@territoire-de-belfort.gouv.fr</a>
BRUYAT Guillaume	DREAL FC	<a href="mailto:Guillaume.bruyat@developpement-durable-gouv.fr">Guillaume.bruyat@developpement-durable-gouv.fr</a>
BELLECC Simon	Agence Régionale de Santé	<a href="mailto:simon.bellecc@ars.sante.fr">simon.bellecc@ars.sante.fr</a>
BERTHOMMÉ Marie-laure	EPTB Saône et Doubs	<a href="mailto:marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr">marie-laure.berthomme@eptb-saone-doubs.fr</a>

## Excusés :

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>
ECOFFEY Hubert	Maire de Réchésy
GRISEY Hervé	Syndicat des eaux de Giromagny
POIVEY Gérard	Maire de Champagney
TIROLE Marc	PMA
	CCI Régionale
LAVALLEE Alexia	CCI90
PAUL Valérie	Agence de l'Eau
GAVOILLE Sophie	Agence de l'Eau
COLLETTE Patricia	Région Franche-Comté
COMPAGNE Agnès	Région Franche-Comté
BINETRUY Bernard	CRPF
ROLLIN François	ONF Franche-Comté

### **1. Introduction par le président de la commission**

M. Daniel FEURTEY, président de la commission thématique « Pollutions et qualité de l'eau » du SAGE Allan, souhaite la bienvenue aux participants et introduit la réunion en rappelant l'utilité pour chacun des membres de la commission de participer aux réunions d'élaboration du SAGE. Il souligne la possibilité qu'offre le SAGE de construire une stratégie locale de gestion de l'eau pouvant aller au-delà des obligations réglementaires et l'importance de l'implication des élus. Ainsi, l'ensemble des trois collègues (collectivités, associations et services de l'Etat) doit construire différentes propositions pour la Commission Locale de l'Eau.

Enfin, il reprend un élément d'actualité, le CODERST du département du Territoire de Belfort qui a abouti la semaine précédente à un accord sur la délimitation des zones de protection du captage de Fousse-magne. Cet exemple illustre la nécessaire concertation entre les différents partenaires pour aboutir à des mesures permettant d'améliorer la qualité des eaux.

M. Daniel FEURTEY rappelle qu'il s'agit de la deuxième réunion de la commission, mais qu'en réalité des rencontres techniques ont eu lieu depuis le mois de mars dernier pour une meilleure connaissance de la qualité des eaux superficielles à l'état initial du SAGE.

Enfin M. FEURTEY présente le déroulé de la réunion, en 3 phases :

- Retour sur la CLE du 10 juillet dernier
- Présentation des campagnes de suivi de la qualité des eaux superficielles du SAGE 2013/2014
- Déclinaison des enjeux (validés par la CLE) en objectifs, puis hiérarchisation des objectifs

Il appelle à la participation de tous durant la phase de déclinaison des enjeux en objectifs et leur hiérarchisation, avant de céder la parole à Marie-laure BERTHOMMÉ.

Cette dernière, travaillant à mi-temps en binôme avec Claire CROCHET-DAMAIS, sera plus particulièrement la référente de cette commission.

### **2. Retour sur la CLE du 10 juillet**

Marie-laure BERTHOMMÉ reprend les différents points qui ont été, suite à la première réunion de la commission en février dernier, synthétisés en bureau de la CLE puis validés lors de la CLE du 10 juillet :

- Points clés du diagnostic et enjeux de la commission, qui figurent au dos des plaquettes « Pollutions et qualité de l'eau » distribuées en début de séance ;
- Enjeux transversaux du SAGE (synthétisés par le bureau de la CLE à partir des contributions des 4 commissions thématiques)

Ce sont les enjeux de la thématique qui doivent être déclinés en objectifs et hiérarchisés en séance. Enfin, Marie-laure BERTHOMMÉ explique la position de cette phase de travail dans le calendrier d'élaboration du SAGE Allan. Elle ajoute que le bureau de la CLE a décidé, devant les enjeux socio-économiques importants du périmètre du SAGE, de faire appel à un prestataire extérieur pour la partie prospective et l'intégration des enjeux socio-économiques aux différents scénarios du SAGE. Elle précise que le plan de financement de cette étude, à lancer cet automne, n'est pas abouti.

### **3. Campagnes de suivis de la qualité des eaux superficielles**

Marie-laure BERTHOMMÉ explique que l'état initial du SAGE Allan pourra être complété par des mesures de qualité des eaux superficielles plus récentes et réparties de façon homogène sur le périmètre du SAGE.

Ainsi, il est prévu pour les années à venir : l'intervention annuelle du CG90 sur ses 64 stations réparties sur le département, une intervention du CG25 sur 9 stations réparties dans la vallée du Rupt (2013/2014), du CG70 sur 6 stations dans le sous-bassin de la Lizaine (2013/2014) et enfin une intervention de PMA pour une vingtaine de stations sur son périmètre (2014/2015).

### **4. Déclinaison des enjeux en objectifs**

M. Daniel FEURTEY précise, en préalable de la phase de travail, que des exemples et éléments de contexte sont fournis.

Marie-laure BERTHOMMÉ présente alors un exemple, extrait d'un autre SAGE, d'enjeu de qualité décliné en objectifs, et met en perspective le cas du SAGE Allan.

Elle rappelle ensuite les objectifs imposés par le SDAGE et le rôle du SAGE Allan dans la thématique de qualité (extraits du comité d'agrément), qui figurent au verso de la plaquette d'information « Pollutions et qualité de l'eau ».

M. Daniel FEURTEY cède la parole aux membres de la commission pour la déclinaison des enjeux en objectifs, puis leur hiérarchisation.

Mme Stéphanie VERNIER (CG90) et M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) interviennent pour rendre compte de la nécessité d'instaurer une connaissance régulière et homogène de la qualité des cours d'eau à l'échelle du SAGE et de prise en compte des nouvelles substances dangereuses.

Mme Laurence LEROY (CCST) demande à ce que les eaux souterraines soient également caractérisées et identifiées.

M. Pierre REY (CC Bassin de la Bourbeuse) reprend l'exemple du captage de Fousse-magne pour souligner les efforts déjà demandés aux agriculteurs pour lutter contre les pollutions par les pesticides.

M. Jean-Guy LIENHARD (DDT90) précise que le projet d'arrêté inter-préfectoral de délimitation des zones de protection a été validé par le département du Haut-Rhin.

M. Daniel FEURTEY s'interroge sur le terme de « haute qualité environnementale » utilisé dans un des deux enjeux de la commission, il se tourne vers l'ARS qui avait suggéré cette notion lors de la précédente réunion.

M. Simon BELLEC (ARS) explique que cette proposition doit être mise en lien avec les différents usages de l'eau. A titre d'exemple, en matière d'eau potable, certains paramètres détectés, d'origine anthropique, ne disposent pas forcément d'une valeur limite de qualité réglementaire. En cela, le terme "haute qualité environnementale" sous-tend l'objectif de tendre vers une amélioration globale de la ressource AEP et pas seulement sur les paramètres qui disposent d'une valeur limite réglementaire. Il cite un autre exemple au travers de la problématique PCB : l'atteinte d'un haut niveau de qualité environnementale permettrait par exemple de rendre à terme l'usage de pêche avec consommation de poissons à nouveau possible sur les cours d'eau assujettis actuellement par des restrictions d'usage compte tenu de la problématique PCB.

Mme Anne-Marie FORCINAL rappelle que les mesures de substances dangereuses peuvent rapidement atteindre des coûts conséquents et que leur recherche ne sera justifiée qu'en cas d'incidence réelle.

M. Marc HANNONTIN (Fédération de pêche 90) ajoute que pour la vie piscicole, la haute qualité environnementale recherchée peut être moins ambitieuse que celle pour l'alimentation en eau potable. Il précise que pour la vie biologique, la qualité que l'on souhaite atteindre est à mettre en relation avec le potentiel initial des cours d'eau. Il ajoute que les pollutions dues à des rejets industriels dans les cours d'eau ou à de mauvaises gestions de l'assainissement sont accentuées en période d'étiage.

Mme Anne-Marie FORCINAL rappelle que les communautés de communes tendent à résorber les problèmes d'assainissement non collectifs au travers de leurs Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Mme Colette BEAUME (URIAP) interpelle la DREAL sur la construction d'un élevage porcin en Haute-Saône (Errevet) en absence d'autorisation. Elle s'inquiète sur les pollutions possibles du fait de la construction de cet élevage intensif en zones inondables et ne souhaite pas voir accuser les propriétaires d'étangs locaux.

La DREAL et l'ARS prennent note de cette information.

M. Daniel FEURTEY propose, sur la base de cet exemple, de prévoir une cellule d'alerte au sein de la commission. En effet, la configuration de la commission permet d'avoir des échanges entre des acteurs présents localement (notamment des associations) et des interlocuteurs chargés des applications réglementaires (police de l'eau et services de l'Etat).

Mme Stéphanie VERNIER (CG90) rappelle que les problèmes d'eutrophisation rencontrés sur le département du Territoire de Belfort sont corrélés à des excédents de phosphore et propose qu'un objectif s'y réfère.

M. Guillaume BRUYAT (DREAL) propose alors une étude de bassin versant.

M. Gérard GROUBATCH (FNE FC) déplore des rejets directs de STEP dans les cours d'eau, puis il s'interroge sur l'entrée en France de cours d'eau déjà pollués par les pesticides.

Mme Laurence LEROY (CCST) répond en rappelant que le contrat de rivière de l'Allaine, de part sa configuration transfrontalière, travaille sur la question en binôme avec la République du Canton du Jura (partie suisse du contrat de rivière).

M. Antoine BURRIER (CAB) rappelle les efforts faits ou en cours par les industriels, avec des raccordements aux réseaux et la mise en place d'autorisations de rejets qui devraient permettre d'améliorer la qualité des cours d'eau.

M. Guillaume BRUYAT (DREAL) informe sur l'existence d'un outil informatique régional ROSEAU pour la connaissance des données d'assainissement.

Mme Laurence LEROY (CCST) pose la question d'une étude sur les toxiques à l'échelle du SAGE.

M. Daniel FEURTEY propose la rationalisation des connaissances, notamment avec l'utilisation d'outils régionaux comme celui cité par la DREAL.

Il évoque la piste de travail consistant au ralentissement du transfert des pollutions et évoque une étude mise en place par France Nature Environnement d'implantation de ripisylve (mesure en cours, pouvant être évaluée et suivie).

Mme Isaline EUGENE (CA 90-25) et M. Simon BELLEC (ARS) évoquent les actions de réduction des intrants déjà encouragées et la mise en place d'une assistance par le syndicat des eaux de la Vallée du Rupt auprès des agriculteurs, pour un désherbinage mécanique.

Mme Anne-Marie FORCINAL ajoute que la réduction des intrants s'accompagne toujours d'une économie financière. Elle ajoute que si les efforts du monde agricole de lutte contre les pollutions par les pesticides doivent être favorisés, il convient de s'intéresser également aux pollutions par les pesticides d'origine non agricole.

M. Jean-François AZENS (CG90) relate une sensibilisation auprès des particuliers par un partenariat avec les jardinerie.

Mme Laurence LEROY (CCST) explique que l'action est déjà en œuvre dans le contrat de rivière Allaine, qu'une charte régionale est déjà signée par bon nombre de jardinerie du secteur et que cette mesure pourrait être étendue à l'échelle du SAGE.

M. Gérard MARION (CCI25) souhaite revenir sur le terme impropre de pollutions industrielles, utilisé notamment dans les plaquettes. Il souligne qu'à défaut de ne pas être ni d'origine agricole, ni d'origine domestique, l'adjectif « industriel » est souvent utilisé. Mais en réalité il conviendrait de citer les activités professionnelles pour viser également les artisans, les hôpitaux, les garages (souvent accusés de pollutions) ou les autres petites et moyennes entreprises. Il explique que les industriels sont actuellement soumis à différentes surveillances réglementaires (ICPE ou RSDE) et que les pollutions évoquées relèvent des activités présentes mais également passées.

M. Simon BELLEC (ARS) propose d'encourager les systèmes permettant de limiter la consommation d'eau dans les entreprises.

M. Guillaume BRUYAT (DREAL) cite un exemple de cette gestion interne à Lyon.

Marie-laure BERTHOMMÉ suggère de compléter l'objectif concernant les eaux souterraines par une protection pour les ressources majeures, destinées à l'alimentation en eau potable actuelle et future.

M. Simon BELLEC (ARS) reprend l'importance de protéger ces ressources pour leur utilisation future. Il propose un objectif associé visant à concilier l'aménagement du territoire et de la gestion de l'eau.

M. Daniel FEURTEY remercie les participants et engage à la deuxième phase de travail de hiérarchisation.

## **5. Hiérarchisation des objectifs**

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle que hiérarchiser ne signifie pas prioriser. Il s'agit alors d'organiser et de regrouper les objectifs venant d'être identifiés.

M. Daniel FEURTEY reprend l'ensemble des objectifs listés et propose des regroupements. Deux objectifs de connaissance sont ainsi regroupés, suivis de deux autres objectifs concernant la qualité et la connaissance des eaux souterraines.

Parallèlement aux thématiques de la commission Morphologie et milieux aquatiques, la reconquête de la qualité biologique et morphologique est regroupée en un seul point qui sera rattaché à la commission correspondante.

Ensuite, les objectifs « lutter contre les pollutions diffuses et pollutions par les substances dangereuses » et « préserver/ prévenir toutes sources de pollution entraînant une détérioration de la qualité environnementale et agir pour les estomper » sont déjà précisés en mesures potentielles (actions pouvant être suivies et évaluées).

M. Simon BELLEC (ARS) propose un ajustement de la rédaction des mesures en lien avec l'aménagement.

Mme Anne-Marie FORCINAL précise qu'il s'agit de rendre les projets d'aménagement cohérents avec les usages de l'eau et non l'inverse.

Enfin, les deux derniers objectifs font référence à la communication : à la fois communication externe par la sensibilisation des structures publiques, professionnels et particuliers à des modes de pratiques alternatifs, et communication interne à la commission du SAGE en instaurant un système d'alerte.

M. Daniel FEURTEY clôt les discussions en précisant que si des compléments doivent être ajoutés il est possible de le faire dans les jours suivants à l'adresse mail [sage.allan@eptb-saone-doubs.fr](mailto:sage.allan@eptb-saone-doubs.fr).

## **5. Conclusion**

Marie-laure BERTHOMMÉ rappelle les réunions des trois autres commissions durant le mois d'octobre :

01/10, 14h30	Ressource quantitative
22/10, 14h30	Inondation
30/10, 14h30	Morphologie et milieux aquatiques

Les rendus des différentes commissions seront ensuite présentés en bureau de la CLE courant novembre. Lors de ce même bureau, il est prévu le lancement de l'étude socio-économique, tendances et scénarios.

M. Daniel FEURTEY clôt la séance en remerciant les participants et la chargée de mission pour le travail accompli.

*Première proposition de déclinaison des enjeux en objectifs, présentés de manière hiérarchisée :*

\* Assurer un suivi régulier et homogène des cours d'eau superficiels du bassin de l'Allan (permettre la centralisation des informations des réseaux existants) et adapter les campagnes de suivi/ conduire une veille scientifique d'évolution des substances dangereuses

\* Identifier, caractériser les eaux souterraines et surveiller l'état des masses d'eau pour préserver les eaux souterraines mobilisables pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (*ressources majeures*)

\* Reconquérir la qualité des cours d'eau et des nappes d'accompagnement / Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau selon leur potentiel et les moyens (lien avec la COM4)

\* Préserver/ prévenir toutes sources de pollution entraînant une détérioration de la qualité environnementale et agir pour les estomper

*Futures mesures :*

- *identifier les causes/sources de pollution du phosphore et les limiter*

- *veiller à ce que le zonage d'assainissement soit en cohérence avec l'urbanisme et intégré systématiquement dans chaque document (lien avec AMENAGEMENT)*

- *rendre les projets d'aménagement cohérents avec les usages de l'eau (lien avec AMENAGEMENT et COM1)*

- *protéger la totalité des captages du périmètre du SAGE (réviser les DUP le cas échéant)*

- *inciter les gestions de l'eau intégrées des entreprises (PME, artisanat,...)*

- *limiter les pollutions par ruissellement des eaux pluviales*

\* Lutter contre les pollutions diffuses et pollutions par les substances dangereuses

*Futures mesures :*

- *réduire les pollutions par les pesticides d'origine non agricole (particuliers + réseaux de transport + structures publiques +...) et améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement (communes)*

- *poursuivre les efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole (ralentissement des transferts de pollution et réduction des intrants)*

\* Communiquer/ sensibiliser sur les méthodes alternatives/ bonnes pratiques (*exemple des chartes jardineries*)

\* Introduire un système d'alerte au travers de la commission thématique